



Droits de l'homme

Pourquoi cette Norme de Groupe est-elle importante?	<p>Les droits de l'homme sont présents dans chaque activité, fonction et aspect de notre entreprise, et les risques associés au non-respect de ces droits peuvent survenir dans n'importe quel contexte. Cette norme définit l'approche transversale que nous adoptons pour gérer les risques liés aux droits de l'homme dans notre cadre de gestion des risques et nos processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.</p> <p>Ce document doit être lu conjointement avec les engagements en matière de droits de l'homme pris dans la Politique de durabilité, la Politique de santé, protection et sécurité et notre Code de déontologie et d'éthique professionnelle.</p>
Audience	A toute personne chargée d'exécuter, de gérer et de contrôler le respect des droits de l'homme dans le cadre des activités et des relations commerciales de l'AGA.
Légende	<p><i>Les termes du glossaire</i> sont soulignés et en italique.</p> <p>Les approbations sont définies dans l'<i>Délégation de pouvoir du groupe</i>.</p> <p>Hyperlien vers un autre document ou vers un site intranet ou un site web.</p> <p><i>Référence</i> à un autre document AGA sans hyperlien.</p>

Vous devez respecter les normes du Groupe AGA dans la mesure où elles s'appliquent

CE DOCUMENT EST NON CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER

Nom du document	Droits de l'homme		1 de 2
Propriétaire du document	Directeur de la technologie	Dernière approbation par	Président-directeur général
Date d'émission	15/05/2023	Date de la prochaine révision	14/05/2026



Droits de l'homme : diligence raisonnable

Dans le cadre de la matérialisation de nos engagements en matière de droits de l'homme énoncés dans la [Politique de durabilité](#), et la [Politique de santé, protection et sécurité et conformément à nos valeurs et engagements énoncés dans notre Code de déontologie et d'éthique professionnelle](#), nous évaluons et gérons nos activités commerciales en tenant compte des incidences potentielles et réelles sur les droits de l'homme et prenons les mesures nécessaires pour les prévenir, les atténuer et y remédier.

- Procéder à un contrôle régulier des droits de l'homme, au moins une fois par an, en utilisant les outils internes de contrôle des droits de l'homme fournis par la division de Sécurité et droits de l'homme du groupe (Group Security & Human Rights), afin d'identifier et d'atténuer toute lacune potentielle ou réelle liée à des incidences négatives potentielles sur les droits de l'homme.
- Utiliser les résultats de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme comme base de référence pour le suivi et le renforcement continu.
- Veiller à ce que la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme fasse partie de l'évaluation des risques tout au long du cycle de vie d'une exploitation (de la phase préalable à l'entrée sur le territoire à la phase postérieure à la fermeture) afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer de manière proactive les incidences sur les droits de l'homme, et de rendre compte du traitement réservé à ces incidences.
- Identifier et réaliser des contrôles pour les risques matériels relatifs aux droits de l'homme pour l'entreprise, y compris les risques ou l'impact sur les détenteurs de droits externes, le cas échéant.
- Identifier les risques de conflit dans les zones touchées par un conflit, sortant d'un conflit ou à faible gouvernance et identifier les contrôles qui peuvent être mis en place pour atténuer les risques potentiels en matière de droits de l'homme.
- Contrôler et signaler tout manquement à notre [Code de déontologie et d'éthique professionnelle](#) et/ou aux obligations légales en matière de violation des droits de l'homme.
- Identifier les parties prenantes internes et externes concernées ou susceptibles de l'être dans le cadre du processus de diligence raisonnable et les faire participer à l'élaboration de mesures d'atténuation et de prévention pour remédier à ces incidences.
- Identifier et fournir les ressources nécessaires aux membres de l'équipe de façon à ce qu'ils puissent effectuer leur travail dans le respect des droits de l'homme.
- Réaliser des actions de formation et de sensibilisation pour que l'ensemble du personnel comprenne et s'engage à respecter les droits de l'homme.
- Créer des mécanismes de réclamation permettant d'enquêter en temps utile sur les incidences sur les droits de l'homme, de les consigner et, le cas échéant, de prendre les mesures correctives qui s'imposent.
- Enregistrer et signaler dès que possible toute incidence potentielle ou réelle sur les droits de l'homme dans le système intégré de gestion de la durabilité (iSIMS).
- Rédiger des rapports périodiques conformément aux exigences réglementaires et de gouvernance d'entreprise d'AngloGold Ashanti, comme requis pour les rapports internes (y compris au Conseil d'administration et aux Comités du conseil d'administration concernés) et les rapports externes des actionnaires.

CE DOCUMENT EST NON CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER

Nom du document	Droits de l'homme		2 de 2
Propriétaire du document	Directeur de la technologie	Dernière approbation par	Président-directeur général
Date d'émission	15/05/2023	Date de la prochaine révision	14/05/2026